

CORSE : POUR UNE DÉMOCRATIE REPENSÉE, FORTE DE LA DIVERSITÉ DE SES TERRITOIRES

Les résultats des élections à la collectivité de Corse de décembre 2017 ont confirmé une aspiration forte à une plus grande autonomie de décision sur les enjeux du territoire. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) considère que la visite d'Emmanuel Macron sur place, les 6 et 7 février, afin de rendre hommage à la mémoire du préfet Erignac, assassiné le 6 février 1998, peut permettre d'avancer sur un statut adapté aux spécificités de la Corse et, plus largement, sur la nécessaire refondation démocratique de la France.

Les conditions essentielles de cette refondation sont connues. Il s'agit de rapprocher les instances de décision des citoyennes et des citoyens, de leur donner les moyens d'être à l'initiative des débats qui les concernent, de reconnaître la diversité des territoires et de leurs habitant-e-s et d'en tirer les conséquences.

Dans ce cadre, la LDH défend de longue date une citoyenneté de résidence, conçue dans l'égalité des droits de toutes et tous les habitant-e-s concerné-e-s, sans exclusive, y compris avec les ressortissant-e-s étranger-e-s établi-e-s durablement. La LDH est également favorable à la reconnaissance et à la promotion de la langue corse, conformément à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, adoptée en 1992 par le Conseil de l'Europe, et non encore ratifiée par la France. Alors que cette langue est en danger, la construction d'une société bilingue associant corsophones et non-corsophones, sans effet discriminatoire, est plus que jamais à l'ordre du jour.

Enfin, l'abandon de la violence doit permettre de progresser dans la voie d'un examen collectif du passé et, d'ores et déjà, de réaliser la promesse maintes fois renouvelée du rapprochement des prisonnier-e-s.

Ces questions et enjeux appellent impérieusement un débat démocratique, ouvert et constructif entre le gouvernement et les élu-e-s de la collectivité de Corse. C'est ce à quoi invite la LDH, considérant que le vote du Parlement français en 1991 reconnaissant le peuple corse comme composante du peuple français peut enfin trouver sa traduction institutionnelle.

Institutions et politiques publiques n'ont rien à perdre et tout à gagner. Elles peuvent retrouver toute leur légitimité et leur puissance dès lors qu'elles sont assises sur une communauté de destin partagée, dans l'égalité des droits et libertés. L'avenir de la Corse est aussi notre avenir.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

